

## FORMULAIRE DE RESERVATION

Offre vacances 2017

Formulaire de réservation à retourner à Cezam Ille-et-Vilaine accompagné du règlement. Toute information manquante engendrera le non traitement de votre dossier. Le détenteur de la carte Cezam devra présenter cette dernière à son arrivée au camping.

### VOS COORDONNEES

Nom : ..... Prénom : .....

Numéro de carte Cezam : .....

Dès réception de votre carte Cezam 2017, merci de nous envoyer une copie de votre carte Cezam

Collectif employeur : .....

Adresse postale personnelle : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Votre n° de contrat de responsabilité civile : .....

### VOTRE RESERVATION

#### RESERVATION CAMPING

Nom du camping : ..... Ville : .....

Dates du séjour : Du ..... au ..... 2017

Plaque d'immatriculation du véhicule : .....

Préférence sur le type d'hébergement :  5 pers. 2 chambres  6 pers. 2 chambres

Offre retenue : **Basse saison** (du 01/04 au 02/07 et du 02/09 au 07/10/2017)

Mobil home à 155 € X .... semaine(s) = ..... €

Mobil home sans sanitaire ou tente équipée à 125 € X .... semaine(s) = ..... €

Mobil home à la nuitée (tarif indiqué dans le mail de confirmation : ..... €)

**Haute saison** (du 01/07 au 02/09/2017)

Mobil home à 595 € X .... semaine(s) = ..... €

Mobil home sans sanitaire ou tente équipée à 535 € X .... semaine(s) = ..... €

Emplacement nu avec électricité à 167 € X .... semaine(s) = ..... €

Animal de compagnie (chien) :  Oui (+ 35 €)  Non

#### RESERVATION APARTHOTEL ADAGIO

Nom de l'Adagio : ..... Ville : .....

Dates du séjour : Du ..... au ..... 2017

Type d'hébergement : .....

Offre retenue : **Tarif mentionné dans la confirmation de disponibilité : ..... €**



### PARTICIPANTS AU SEJOUR

Porteur de la carte Cezam obligatoirement présent lors du séjour.  
Location mobil home : maximum 5 adultes et 1 enfant

1. Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....  
2. Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....  
3. Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....  
4. Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....  
5. Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....  
6. Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

### MOYENS DE PAIEMENT

Chèque bancaire     Chèques vacances     Carte bancaire     Espèces

**Payer en plusieurs fois ?** Possibilité d'échelonner votre paiement sur 3 mensualités maximum en précisant au verso de chaque chèque bancaire la date d'encaissement souhaitée.

**Pas encore vos chèques vacances ?** Vous pouvez nous envoyer un chèque de caution de la totalité qui sera détruit à la remise de vos chèques vacances.

**Paiement au moment de la réservation.** Dernier encaissement J-21 avant la réservation, y compris pour l'échange chèque de caution/chèques vacances.

### ASSURANCE VOYAGE

Titulaire d'une carte Cezam, vous bénéficiez automatiquement de l'assurance "Voyages - Sports - Culture". Pendant vos voyages ou séjours, des garanties sur vos bagages, votre matériel de camping, vos papiers personnels, l'annulation ou l'interruption de séjour...

**Assurance incluse avec la carte Cezam** (conditions générales disponibles sur [www.Cezam-bretagne.com](http://www.Cezam-bretagne.com))

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les Conditions Générales de Ventes.

A ..... le .....

Signature :

#### Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles :

Cezam Ile-et-Vilaine

Association loi 1901, non assujettie TVA, basée au 3 square du 8 mai 1945, 35702 RENNES, SIRET 42057483200036,

- Garantie financière : UNAT - 8, rue César Franck - 75015 PARIS

- Assureur RCP : MACIF 2 rue Pied de Fond 79037 NIORT N°9 303 057

propose via son site Internet respectif (ci-après définis et désigné comme le " Site Internet ") et via son catalogue (ci-après défini et désigné comme " le Catalogue ") à la location au adhérent et porteur de la carte Cezam (ci-après défini) au bénéfice de ses Affiliés (ci-après définis) des Hébergements (ci-après définis) sur des emplacements de campings en France et à l'étranger (ci-après désignés comme les " Campings ").

#### Article 2 – Définitions

" Association " : désigne Cezam Ile-et-Vilaine selon que l'Hébergement est proposé à la location par l'Association.

« Adhérent " : désigne le comité d'entreprise, ayant la capacité de personne morale, qui souscrit aux offres de location proposées par l'Association en vue de les proposer à ses Porteurs de carte Cezam.

"Porteur de carte Cezam" : désigne toute personne physique liée à l'Adhérent susceptible de bénéficier des services de location souscrits par ce dernier auprès de l'Association.

"Catalogue" : désigne le catalogue de présentation des Hébergements distribués par l'Association en version papier ou en version numérique sur le Site Internet.

"Hébergements" : désignent les différentes familles d'hébergements proposées en location par l'Association aux Adhérents sur différents Campings en France, en Italie et en Espagne dont les caractéristiques et le prix sont donnés sur le Site Internet ou sur le Catalogue. Selon le lieu de séjour retenu par le Client, 1 (une) famille d'hébergement est proposé, à savoir :  
- Des Mobil-Homes : 2 Chambres (6 personnes).

Seule cette catégorie d'hébergement est susceptible d'être réservée par l'Adhérent ou le Porteur de carte Cezam dans le cadre des présentes, à l'exclusion de tout autre type d'hébergements que Cezam Ile-et-Vilaine serait susceptible de mettre à disposition du public dans le cadre d'autres offres. Chaque Hébergement est prévu pour un nombre déterminé de 6 (six) adultes, précisé sur le Catalogue ou le Site. Est considéré comme adulte toute personne de 14 ans et plus.

Sauf mention contraire sur le Site Internet ou sur le Catalogue, chaque Hébergement bénéficie d'un emplacement pour une voiture sur le Camping. Pour tout emplacement de parking supplémentaire, l'Adhérent ou le Porteur de la carte Cezam sera redevable d'une taxe parking auprès du Camping. En tout état de cause, le nombre de personnes par emplacement ne doit pas dépasser le nombre d'occupants autorisé pour l'Hébergement concerné.

"Services du Camping" : désignent les différents activités/animations, équipements/infrastructures et/ou facilités gratuits ou payants proposés par les Campings. L'attention de l'Adhérent et du Porteur de carte Cezam est cependant attirée sur le fait que :

- certains services ne sont pas nécessairement ouverts toute l'année,

- les piscines des Campings ne sont pas toutes chauffées et que les points d'eau indiqués sur le Catalogue et le Site ne sont pas tous ouverts à la baignade.

Il appartient donc à l'Adhérent ou au Porteur de carte Cezam, avant de réserver, de se renseigner sur l'accessibilité de ces services et de les inviter à en faire de même au moment de leur choix.

"Site" : désigne le site Internet " www.cezam-bretagne.com/ois\_35.

"Haute saison" : désigne la période du 02/07/2016 au 27/08/2016.

"Basse saison" : désigne la période allant de l'ouverture des Campings jusqu'au 02/07/2016 et du 27/08/2016 jusqu'à la fermeture des Campings.

#### Article 3 - Acceptation des présentes Conditions Générales

3.1 En réservant un Hébergement selon la formule proposée et conformément aux termes de l'Article 6 des présentes, l'Adhérent ou le Porteur de carte Cezam reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales.

3.2 L'acceptation des présentes Conditions Générales ne peut être que pleine et entière.

Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue.

3.3 Il est de la responsabilité de l'Adhérent d'informer, avant souscription, ses Porteurs de carte Cezam des conditions de location des Hébergements visées dans les présentes, auxquelles ces derniers devront se conformer.

#### Article 4 : Description des Cezamodules Vacances

Compte tenu des Cezamodules Vacances qui sont proposés, aucune demande de changement de Cezamodules Vacances après achat des produits ne pourra être envisagée.

##### 4.1 Cezamodules Vacances Basse saison

Le Cezamodule Vacances Basse saison, à savoir la location d'1 (une) minimum pour les Porteurs de carte Cezam, et pour les Adhérents de 3 (trois), 5 (cinq) ou 7 (sept) semaines en Basse Saison (du samedi au samedi) d'un Hébergement donné. L'Hébergement et la période de location sont à déterminer au moment de la réservation par l'Adhérent ou le Porteur de carte Cezam.

##### 4.2 Cezamodules Vacances Haute saison

Le Cezamodule Vacances Haute saison, à savoir la location d'1 (une) minimum pour les Porteurs de carte Cezam, et pour les Adhérents de 3 (trois), 5 (cinq) ou 7 (sept) semaines en Haute Saison (du samedi au samedi) d'un Hébergement donné en fonction de la disponibilité dans les Campings concernés.

##### 4.3 Les frais de gestion

Pour les Cezamodules Vacances Basse Saison et Haute Saison commandés par des Adhérents, des frais de gestion sont facturés à hauteur de 60 € par Cezamodule Vacances 3 (trois) ou 5 (cinq) semaines et de 100 € par Cezamodule Vacances 7 (sept) ou 10 (dix) semaines.

#### Article 5 – Prix des Cezamodules Vacances

##### Nos prix comprennent :

- La mise à disposition du ou des Hébergements concernés entièrement équipés conformément à la description donnée sur le Site Internet et le Catalogue.

- L'emplacement d'un véhicule pour chaque Hébergement (sauf mention contraire).

- L'eau, le gaz et l'électricité.

- L'accueil et l'état des lieux.

- Les Services du Camping, à l'exception de ceux avec participation (ex. : location de barbecues, location de vélos, restauration, laverie).

##### Nos prix ne comprennent pas :

- Le ménage.

- Les différentes taxes (taxes de séjour, écotaxe...).

- Le supplément éventuel pour un chien.

## Conditions Générales de location

- La caution.

- Les draps, les taies d'oreillers et le linge de maison.

- La télévision.

- Le WIFI (parfois gratuit sur certains campings).

- Les éventuels Equipements optionnels. Le lit et/ou la chaise bébé peuvent être loués au tarif de 2 (deux) euros par nuit par article.

- La garantie d'un emplacement précis.

Pour tout visiteur à la journée, le Camping peut demander le paiement d'une taxe visiteur. Il se peut qu'un Camping n'accepte pas les visiteurs ou que la taxe visiteur n'octroie pas nécessairement l'accès à tous les Services du Camping. L'Adhérent ou le Porteur de carte Cezam doit faire partie des personnes hébergées. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le **dépassement du nombre d'occupants mentionnés lors de la réservation n'est pas autorisé**. A ce titre, le représentant du Camping sur place pourra refuser toute personne au-delà du nombre de personnes mentionnées lors de la réservation.

#### Article 6 - Réservation et paiement du prix

6.1 L'Association acceptera une réservation directement par le biais de l'Adhérent ou du Porteur de carte Cezam, les réservations des différents Cezamodules Vacances doivent impérativement être effectuées par l'Adhérent.

Le paiement du prix sera quoiqu'il en soit garanti par l'Adhérent.

6.2 Il existe qu'une manière pour réserver :

- Par Internet sur l'Espace Porteurs de carte Cezam en téléchargeant le formulaire de réservation correspondant à la catégorie de l'hébergement souhaité.

6.3 Lors de la réservation, l'Adhérent ou le Porteur de carte Cezam doit :

- d'une part communiquer l'ensemble des informations requises par l'Association en :

- répondant aux questions de l'Association en cas d'échange téléphonique,

- renseignant tous les champs du formulaire de réservation,

- communiquant le formulaire de réservation,

- **communiquer la plaque d'immatriculation de chaque Porteur de carte Cezam, lorsque cette demande à un caractère obligatoire de la part des Campings**

• d'autre part procéder au règlement des sommes en fonction de la Formule choisie ou réservation effectuée.

6.4 Selon le mode de réservation choisi, les moyens de paiement suivants sont acceptés :

- la carte bancaire,

- le virement bancaire pour les réservations des Adhérents,

- le chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de " Cezam Ile-et-Vilaine",

- les chèques ANCV,

- les Passeports Loisirs et Culture.

6.5 Chaque réservation n'est validée qu'après vérification par l'Association de la disponibilité des caractéristiques du séjour sollicitées par l'Adhérent ou le Porteur de carte Cezam, à savoir :

- la disponibilité de la période de location.

En cas d'indisponibilité, l'Association en informera l'Adhérent ou le Porteur de carte Cezam dans les 3 (trois) jours ouvrés suivant la réception de la réservation et essaiera de trouver avec lui une solution de substitution. Si aucune solution de substitution n'est trouvée avec l'Adhérent ou le Porteur de carte Cezam, L'Association en accord avec lui considérera la demande de réservation comme caduque.

6.6 A défaut de règlement au moment de la réservation ou de l'achat de Cezamodules Vacances, l'Association se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée et les sommes versées lui resteront acquises.

#### Article 7 – Séjour

7.1 Les horaires d'Arrivée et de Départ varient selon les Campings.

Plages horaires **mini/maxi** Haute saison :

- Les arrivées pourront se faire le samedi entre 15 (quinze) heures au plus tôt et 20 (vingt) heures au plus tard. Les départs pourront se faire le même jour entre 8 (huit) heures au plus tôt et 11 (onze) heures au plus tard.

Plages horaires **mini/maxi** Basse saison :

- Les arrivées pourront se faire le samedi entre 15 (quinze) heures au plus tôt et 20 (vingt) heures au plus tard. Les départs pourront se faire le même jour entre 8 (huit) heures au plus tôt et 11 (onze) heures au plus tard.

Dans l'hypothèse où l'Adhérent ou le Porteur de carte Cezam ne serait pas en mesure d'arriver aux horaires indiqués ci-avant, il devra impérativement contacter le représentant de l'Association dans le Camping concerné avant 20 heures, pour éventuellement, sous réserve d'accord de ce dernier, être autorisé à arriver jusqu'à 22 heures le même jour ou le lendemain matin. Aucune arrivée ne sera tolérée en dehors de ces horaires. Aucun remboursement, même partiel, ne sera consenti par l'Association dans l'hypothèse d'une arrivée en dehors des horaires autorisés, postérieure à la date de réservation ou d'un départ anticipé de l'Adhérent ou du Porteur de carte Cezam.

7.2 Il appartient à l'Adhérent ou au Porteur de carte Cezam de faire un état des lieux, inventaire du matériel et état de propreté de l'Hébergement dans les 24 heures de son arrivée. Toute réclamation devra être présentée à un représentant du Camping et de l'Association dans ce délai. Ce dernier fera son possible pour y remédier rapidement. Aucune réclamation ne sera admise postérieurement dans le cas où l'Adhérent ou le Porteur de carte Cezam n'en aurait pas informé le représentant du Camping et l'Association pendant son séjour et ne l'aurait pas mis en mesure de résoudre l'incident.

7.3 L'Adhérent ou le Porteur de carte Cezam devra respecter et faire respecter par les occupants de l'Hébergement le règlement intérieur du Camping sur lequel est situé l'Hébergement.

D'ores et déjà, il est précisé que :

- pour des raisons d'hygiène, l'accès à la piscine est réservé aux personnes habillées en maillot de bain, à l'exclusion de toute autre tenue, dont notamment les bermudas, maillots shorts et vêtements d'eau. Les tenues jugées indécentes sont également interdites. Les surveillants de baignade ont tout pouvoir pour expulser les contrevenants.

- les barbecues électriques et planchas sont interdits. Dans certains Campings néanmoins, les barbecues individuels à gaz ou charbon peuvent être tolérés et des aires de barbecues collectifs peuvent exister.



L'Association se réserve le droit de refuser les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un tuteur légal.

**En cas de non-respect du règlement intérieur, des présentes Conditions Générales et/ou d'attitude contraire au calme et à la sérénité du Camping par l'Adhérent ou le Porteur de carte Cezam et les occupants de l'Hébergement, l'Association pourra expulser du Camping la ou les personnes en cause.**

Ile-et-Vilaine

**7.4** Un seul chien est autorisé par Hébergement.

Sauf mention contraire dans le Catalogue et sur le Site Internet mais dans la limite des conditions d'acceptation de chaque Camping (à savoir notamment poids/taille du chien, prix supplémentaire à régler, etc.) dont il appartient à l'Adhérent ou au Porteur de carte Cezam de prendre connaissance avant de souscrire, les chiens (à l'exception de ceux de 1e et 2e catégories) tatoués ou pucés sont autorisés dans les Hébergements. Un seul chien est autorisé par Hébergement. L'Adhérent ou le Porteur de carte Cezam devra se munir du carnet de vaccination du chien à jour et le tenir en laisse sur le Camping. Le chien ne doit pas rester seul dans l'Hébergement.

**7.5** A l'occasion de leur séjour, les vacanciers sont susceptibles d'être photographiés dans l'enceinte du Camping. Dans la mesure où ils ne le souhaitent pas, ils doivent faire part de ce refus par écrit auprès du Camping.

#### **Article 8 - Services du Camping**

L'Association ne pourra être tenue responsable, du fait de la communication par les Campings d'informations fausses, trompeuses ou erronées qui seraient mentionnées dans le Catalogue ou sur le Site Internet concernant les Services du Camping.

Les travaux ou aménagement entrepris par les campings lors des séjours ne sauraient engager notre responsabilité. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par les campings partenaires et indiquées dans le descriptif figurant sur le catalogue soient supprimées ou modifiées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, ou ne fonctionnent pas en avant ou arrière-saison.

#### **Article 9 - Taxe de séjour**

**9.1** Une taxe de séjour, par jour et par personne, collectée pour le compte des communes et non incluse dans le prix du séjour sera à régler sur place par l'Adhérent ou au Porteur de carte Cezam le jour de l'arrivée. Ce tarif peut être augmenté d'une taxe additionnelle départementale.

**9.2** En complément de la taxe de séjour, une taxe d'éco-participation peut également être collectée sur certains Campings.

#### **Article 10 - Caution**

**10.1** Le versement d'une caution par Hébergement sera demandé à l'Adhérent ou au Porteur de carte Cezam à son arrivée. Son montant est, sauf mention contraire dans le Catalogue et sur le Site Internet, de 200 (deux cents) euros. Elle est payable par chèque bancaire ou à défaut en espèces. La caution sera restituée au départ après état des lieux avec le représentant du Camping afin d'effectuer l'inventaire, s'assurer que le ménage de l'Hébergement a été effectué correctement et que celui-ci ne présente aucune dégradation ni aucun dommage. Dans le cas inverse, la caution sera gardée par le Camping dans l'attente du paiement par l'Adhérent ou du Porteur de carte Cezam des frais de ménage, des équipements manquants et/ou des frais engagés en réparation des dommages éventuels. Il ne sera admis aucune contestation de la part de l'Adhérent ou du Porteur de carte Cezam en cas de départ effectué sans état des lieux avec le représentant du Camping.

**10.2** Des cautions supplémentaires pour le matériel nécessaire à l'accessibilité du Camping (par exemple les cartes magnétiques des barrières automatiques) et/ou l'utilisation des Services du Camping (par exemple les bracelets de piscine) sont susceptibles d'être réclamées par le Camping.

#### **Article 11 - Absence de droit de rétractation**

En vertu des dispositions de l'article L. 121-20-4 du Code de la Consommation, les dispositions de l'article L. 121-20 prévoyant un délai de rétractation de 7 (sept) jours à compter de l'acceptation d'une offre de service ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet la prestation de services d'hébergement qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Aucun droit de rétractation ne pourra donc être exercé dans le cadre du présent contrat.

#### **Article 12 - Responsabilité**

Conformément à la législation en vigueur, l'hôtellerie de plein air n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité de Cezam Ile-et-Vilaine ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans les Campings, parkings ou locaux à usage collectif (local vélos, sanitaires...). Les travaux ou aménagement entrepris par les Campings Partenaires lors des séjours des clients, ne sauraient engager la responsabilité de l'Association.

#### **Article 13 - Modifications - Annulations - Interruptions**

##### **13.1 Modification :**

**13.1-a** Du fait de l'Adhérent ou du Porteur de carte Cezam Pour les réservations, aucune modification n'est possible.

##### **13.1-b** Du fait de l'Association

En cas de force majeure rendant impossible le séjour réservé par l'Adhérent ou du Porteur de carte Cezam, l'Association s'engage à proposer un autre Camping et un type d'Hébergement équivalent dans la mesure des disponibilités. Dans le cas d'un refus de la proposition de l'Association par l'Adhérent ou du Porteur de carte Cezam, les sommes reçues par l'Association au titre de ce séjour lui resteront acquises.

##### **13.2 Annulation**

Pour les réservations, les dispositions suivantes s'appliqueront :

- en cas d'annulation plus de 6 (six) semaines avant le début du séjour, 25 (vingt-cinq) % du prix du séjour resteront acquis à l'Association,

- en cas d'annulation entre 6 (six) et 2 (deux) semaines avant le début du séjour, 80 (quatre-vingt) % du prix du séjour resteront acquis à l'Association,

- en cas d'annulation moins de 2 (deux) semaines avant le début du séjour, la totalité du séjour par l'Adhérent ou le Porteur de la carte Cezam resteront acquis par l'Association sauf prise en charge par l'assurance Macif de la carte Cezam (modalités disponibles sur le Site Internet).

##### **13.3 Interruption de séjour**

###### **13.3-a** Du fait de l'Affilié

Sauf application de l'Article 14 des présentes, en cas d'interruption de séjour par l'Adhérent ou du Porteur de carte Cezam, aucun remboursement ne pourra être consenti.

###### **13.3-b** Du fait de l'Association

En cas de force majeure rendant impossible la poursuite du séjour réservé par l'Adhérent ou du Porteur de carte Cezam, l'Association s'engage à proposer un autre Camping et un type d'Hébergement équivalent dans la mesure des disponibilités. Dans le cas d'un refus de la proposition de l'Association, les sommes reçues par l'Association au titre de ce séjour lui resteront acquises.

#### **Article 14 - Réclamation**

Toute réclamation par l'Adhérent ou du Porteur de carte Cezam à l'attention de l'Association devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la fin de séjour, la prestation fournie par l'Association au titre du présent contrat sera réputée avoir été conforme aux attentes de l'Adhérent ou du Porteur de carte Cezam.

#### **Article 15 - Coordonnées de l'Association**

Toute correspondance doit être effectuée aux coordonnées suivantes :  
Cezam Ile-et-Vilaine – BP 10227 – 35702 RENNES CEDEX 7  
02 23 30 22 77

#### **Article 16 - Données personnelles**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, l'Adhérent ou du Porteur de carte Cezam est informé de ce que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies sur lui dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière.

#### **Article 17 - Dispositions générales**

**17.1** Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes Conditions Générales.

**17.2** Les présentes Conditions Générales ainsi que le formulaire de réservation et les éventuelles conditions particulières transmises à l'Adhérent ou au Porteur de carte Cezam, forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.

#### **Article 18 - Loi applicable et juridiction compétente**

Les présentes Conditions générales sont régies par la loi française. Tout litige survenant entre les Parties relatif à l'interprétation ou à l'exécution de ces dernières qui n'aura pu être résolu à l'amiable par les parties, sera soumis aux juridictions compétentes dans le ressort de la Cours d'Appel de Rennes, sauf dispositions impératives contraires d'ordre public, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, et ce même en cas de référé.